

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130118-2013\_B014-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2013  
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JANVIER 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_B014**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane - lot 2 réseaux secs/éclairage public (n°12M044)**

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.521.1-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset –CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet –DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon –GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes –RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules- LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_11**

**BUREAU DU 18 JANVIER 2013**

Rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane- lot 2 Réseaux secs / éclairage public (n° 12M044)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le marché cité en objet a été attribué à la Société CEGELEC SUD-EST et notifié le 6 décembre 2012.

La société attributaire ayant procédé à une réorganisation sous forme de scission, il convient de prendre acte du changement de titulaire

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

### Exposé des motifs :

La CPA a notifié le 6 décembre 2012 à la société CEGELEC SUD-EST, un marché ayant pour objet les réseaux secs et l'éclairage public relatif à l'aménagement du pôle d'échange de Plan d'Aillane à Aix en Provence.

Par acte sous seing privé en date des 18 juillet et 31 août 2012, CEGELEC SUD EST et CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST ont établi un traité d'apport partiel d'actifs qu'elles ont décidé de soumettre au régime juridique des scissions. La présente fusion a été publiée au JAL « Les nouvelles publications » sous le numéro 9706 du 28 septembre 2012.

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n° 12M044 relatif aux réseaux secs et l'éclairage public du pôle d'échange de Plan de la société CEGELEC SUD-EST à la société CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

En conséquence, cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédure formalisée entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ».

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°12M044 relatif à l'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane- lot 2 Réseaux secs / éclairage public ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;



**AMENAGEMENT DU PÔLE D'ECHANGES DE TRANSPORTS DE  
PLAN D'AILLANE – LOT 2 RESEAUX SECS / ECLAIRAGE  
PUBLIC**

**AVENANT DE TRANSFERT N° 1**

**AU MARCHE N° 12M044 du 06 décembre 2012**

**AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ D' AMENAGEMENT DU PÔLE  
D'ÉCHANGES DE TRANSPORTS DE PLAN D'AILLANE – LOT 2  
RESEAUX SECS / ECLAIRAGE PUBLIC**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**La Société CEGELEC SUD EST,**

Domiciliée route de Salon – BP n°9 – 13755 Les Pennes Mirabeau

Immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le n° 438 050 551

représentée par Monsieur MAXENCE Jean-Marc, Chef de Centre d'Activité  
dûment habilité à cet effet

**La Société CEGELEC INFRA ET TERCIAIRE SUD EST,**

Domiciliée route de Salon – La Gavotte – 13170 Les Pennes Mirabeau

Immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le n° 537 915 738

représentée par Monsieur PETITBOIS Frédéric, Président  
dûment habilité à cet effet

**d'autre part,**

Marché n°:12M044

Date de notification du marché : 06 décembre 2012

Montant H.T. du marché initial : 466 299,40€

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

### **Etant préalablement exposé que :**

La CPA a notifié le 06 décembre 2012 à la société CEGELEC SUD EST un marché ayant pour objet l'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane – lot 2 Réseaux secs / éclairage public (n° 12 M 044)

Par acte sous seing privé en date du 31 août 2012, la société CEGELEC SUD EST a cédé à la société CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST la totalité des actifs de sa branche complète et autonome d'activité de travaux publics ou particuliers relatifs, notamment, aux opérations concernant les applications industrielles de l'électricité, exercée dans la région Sud-Est. Cette cession a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 août 2012 et publiée au JAL du 28 septembre 2012.

La société CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

### **ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n° 12 M 044 et relatif à l'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane – lot 2 Réseaux secs / éclairage public

### **ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

Contractant : M. PETITBOIS Frédéric (Président)

Agissant pour le compte de la société CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD-EST

Siège social : route de Salon – La Gavotte – 13170 Les Pennes Mirabeau

Capital : 2 730 960,00€

N° SIRET : 537 915 738 RCS Aix en Provence

### **ARTICLE 3. - PAIEMENT DES PRESTATIONS**

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché. Le paiement des sommes dues se fera sur le compte bancaire de la société CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST, compte ouvert auprès de l'établissement bancaire la SOCIETE GENERALE.

### **ARTICLE 4. - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE**

La société CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

## **ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

## **ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix en Provence, le

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président délégué aux transports

(signature et cachet de la société)

Jean CHORRO

# RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE

	<b>SOCIETE GENERALE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TITULAIRE DU COMPTE</b> <b>CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST</b> <b>LA GAVOTTE</b> <b>ROUTE DEPARTEMENTALE 113</b> <b>13170 LES PENNES MIRABEAU</b>			
DOMICILIATION : LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>04170</b>	<b>00028589467</b>	<b>30</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3041 7000 0285 8946 730</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

	<b>SOCIETE GENERALE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TITULAIRE DU COMPTE</b> <b>CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST</b> <b>LA GAVOTTE</b> <b>ROUTE DEPARTEMENTALE 113</b> <b>13170 LES PENNES MIRABEAU</b>			
DOMICILIATION : LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>04170</b>	<b>00028589467</b>	<b>30</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3041 7000 0285 8946 730</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

	<b>SOCIETE GENERALE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TITULAIRE DU COMPTE</b> <b>CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST</b> <b>LA GAVOTTE</b> <b>ROUTE DEPARTEMENTALE 113</b> <b>13170 LES PENNES MIRABEAU</b>			
DOMICILIATION : LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>04170</b>	<b>00028589467</b>	<b>30</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3041 7000 0285 8946 730</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

	<b>SOCIETE GENERALE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TITULAIRE DU COMPTE</b> <b>CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST</b> <b>LA GAVOTTE</b> <b>ROUTE DEPARTEMENTALE 113</b> <b>13170 LES PENNES MIRABEAU</b>			
DOMICILIATION : LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>04170</b>	<b>00028589467</b>	<b>30</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3041 7000 0285 8946 730</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

	<b>SOCIETE GENERALE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TITULAIRE DU COMPTE</b> <b>CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST</b> <b>LA GAVOTTE</b> <b>ROUTE DEPARTEMENTALE 113</b> <b>13170 LES PENNES MIRABEAU</b>			
DOMICILIATION : LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>04170</b>	<b>00028589467</b>	<b>30</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3041 7000 0285 8946 730</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

	<b>SOCIETE GENERALE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TITULAIRE DU COMPTE</b> <b>CEGELEC INFRA ET TERTIAIRE SUD EST</b> <b>LA GAVOTTE</b> <b>ROUTE DEPARTEMENTALE 113</b> <b>13170 LES PENNES MIRABEAU</b>			
DOMICILIATION : LA DEFENSE ENTREPRISES (04170)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>04170</b>	<b>00028589467</b>	<b>30</b>
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3041 7000 0285 8946 730</b>			
Identification internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane - lot 2 réseaux secs/éclairage public (n°12M044)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**22 JAN. 2013**